**URB/20833 : Demande de permis d'urbanisme pour Réaliser une fresque murale sur le mur pignon latéral gauche du bâtiment au n°31 ; Rue de l'Abondance 31 / Rue de l'Abondance 25 ;  
introduite par la Commune de Saint-Josse-ten-Noode Avenue de l'Astronomie 13 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode.**

**AVIS**

Vu la demande de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode , Avenue de l'Astronomie 13 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode visant à réaliser une fresque murale sur le mur pignon latéral gauche du bâtiment au n°31., situé à côté de l’entrée de l’école Arc-en-Ciel, Rue de l'Abondance 25.

Considérant que le bien concerné se trouve en zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zones d'habitation au plan régional d’affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que la demande tombe sous l’application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) ;

Considérant que le projet s’inscrit dans le cadre des subventions de Perspective « Contrats écoles » qui organise des ateliers participatifs avec les enfants des écoles ;

Considérant que les dessins ont été réalisés par les enfants de l’école Arc-en-ciel dont l’entrée est située à côté du mur pignon ;

Considérant que ces dessins seront intégrés dans la fresque ;

Considérant que l’école Arc-en-Ciel est située en retrait par rapport à l’alignement et que la fresque permettra de signaler l’entrée de l’école ;

Considérant que le bâtiment scolaire en lui-même est relativement austère et que cette fresque colorée permettra d’apporter un peu de vie dans son environnement ;

Considérant que la rue est assez étroite, que la fresque est en retrait par rapport à l’alignement et qu’elle n’aura aucune incidence en matière de perspective sur le bâtiment à l’inventaire de l’ancien couvent ;

Considérant qu’il y a lieu de choisir une palette de couleur plus claire pour éviter d’assombrir le parvis ;

Considérant que les couleurs sombres augmentent l’effet îlot de chaleur ;

**AVIS Favorable sous conditions à la majorité**

* prévoir une palette de couleur de teintes plus claires